



Schweizerischer Pensionskassenverband
Association suisse des Institutions de prévoyance
Associazione svizzera delle Istituzioni di previdenza
Kreuzstrasse 26
8008 Zürich

Telefon 043 243 74 15/16

Telefax 043 243 74 17

E-Mail info@asip.ch

Website www.asip.ch

Zurich, 19 septembre 2008

Communiqué de presse

Une évaluation de la situation s'avère nécessaire, sans alarmisme

Zürich (ots) - La baisse actuelle du cours des actions exerce bien entendu une pression sur le portefeuille de titres des caisses de retraite. Toutefois, grâce à un système de prévoyance axé sur le long terme, et à la constitution de réserves visant à garantir la stabilité financière, aucune menace grave ne pèse sur la prévoyance professionnelle. L'association suisse des associations de prévoyance (ASIP) met en garde contre un alarmisme inutile vis-à-vis du public, et engage à plus de pondération et de clairvoyance dans la discussion.

Les assurés veulent investir dans une prévoyance professionnelle sûre et gérée de manière professionnelle. Les organes de direction prennent très au sérieux les responsabilités qui découlent de cette mission. La protection des assurés représente la tâche centrale des institutions de retraite suisses organisées en un partenariat social. Par conséquent, l'évolution actuelle des bourses mondiales sera suivie de près. Une observation à court terme des événements empêche toutefois, d'après l'ASIP, de bien prendre en compte les relations fondamentales qui existent entre les stratégies d'investissement des institutions de prévoyance et la sécurité de la prévoyance professionnelle.

Comme le financement des institutions de prévoyance est orienté sur le long terme, il convient d'observer l'évolution financière des institutions de prévoyance sur une longue période de temps. Une perspective à court terme de la performance pure des actions ne rend pas justice au caractère de la prévoyance professionnelle. En effet, les avantages de la prévoyance couverte par le capital associée à une ligne de placement à long terme permettent aux institutions de prévoyance de remplir les critères sécuritaires sans gâcher les possibilités de profiter d'une augmentation des cours. Les stratégies de placement, les rendements ciblés et les réserves de fluctuations de valeur sont définies durablement, de sorte que les institutions de prévoyance peuvent aussi bien garantir les pensions que disposer de liquidités suffisantes pour les payer. Dans la situation actuelle du marché, des mesures immédiates ne devraient être nécessaires que dans quelques cas particuliers.

Grâce à la gestion professionnelle de chacune des institutions de prévoyance et à une attitude prudente vis-à-vis des incertitudes du marché, la stabilité de la prévoyance professionnelle ne court aucun danger.

Résumé

Par rapport à de nombreux autres états, la Suisse peut se prévaloir d'un avantage capital en termes de prévoyance professionnelle. Le 2ème pilier en Suisse verse une contribution majeure à la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité. Afin que cette «success story» puisse continuer, les conditions cadres légales et politiques régissant les capitaux de prévoyance collectivisés et le comportement des personnes impliquées s'avèrent donc déterminantes. «En tant qu'institution active, l'ASIP promeut et soutient la transparence et le professionnalisme dans le paysage des caisses de pension suisses. Nous ne voyons par conséquent pour l'instant aucune raison d'être alarmistes», a indiqué le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad, au sujet des turbulences actuelles sur les marchés financiers internationaux.

ASIP
Hanspeter Konrad
Directeur